



CONCOURS DES DECORATIONS DE NOËL

La tradition qui consiste à décorer maisons, jardins et balcons en cette période, participe grandement à entretenir l'esprit de Noël.

Pour cela, quelques lumières judicieusement disposées, un sapin garni, quelques branches de sapins enrubannées ou enguirlandées et voici déjà que la magie opère...

✂ -----

à découper et à déposer à la mairie avant le 15 décembre 2017 à 17 heures.
CONCOURS « DECORATIONS DE NOËL »

Je soussigné(e)
Nom + prénom ou commerce

Adresse

déclare vouloir concourir pour le prix 2017 des décorations de Noël dans la catégorie suivante (*cocher la case adéquate*) :

- maison d'habitation « Option jour »**
- maison d'habitation « Option nuit »**
- balcon des immeubles collectifs « Option jour »**
- balcon des immeubles collectifs « Option nuit »**
- commerce**

Fait à VIEUX-THANN, le

Signature